

Matrice de notation et d'évaluation des demandes de subvention 2027

Nom :
Montant demandé :
Durée :

Montant accordé en 2026 :



	Note	Catégories Pondération	Total Pondération	mp d'application Note
1. Partenariats dans la collectivité – 10 %				
Évaluation fondée sur le nombre, la qualité et la solidité des partenariats mentionnés dans la demande.				
· Collaborer et nouer des partenariats dans la réalisation des services et des projets.	10	10		
· L'organisme fait état des partenariats qui apportent une aide ou une contribution (financière ou en nature) pour la prestation de services ou l'exécution de projets.	10	10		
· L'organisme indique clairement en quoi les partenariats l'aident à atteindre ses objectifs.	15	15		
Total de la section	35	35	10.0%	10.0
2. Reddition de comptes – 15%				
L'organisme est en mesure de prouver sa capacité à rendre des comptes :				
• qu'il a une structure organisationnelle responsabilisée, dont : un plan stratégique, un rapport annuel ou d'autres pièces justificatives;	10	10		
• Il a déjà fait preuve de succès grâce au financement de la Ville de Moncton.	10	10		
• Il donne à ceux qui l'aident ou le financent, ainsi qu'au grand public, de l'information sur ses activités.	10	10		
• Il a défini clairement les objectifs, les cibles et les résultats.	5	5		
• Les résultats sont spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels (S.M.A.R.T.) et peuvent être évalués à la fin de la durée de la subvention.	15	15		
Total de la section	50	50	15.0%	15.0
3. Durabilité – 15 %				
L'organisme est en mesure de maîtriser le risque de l'organisme de financement en démontrant :				
· qu'il a actuellement la capacité de réaliser le service ou le projet et d'atteindre les résultats déclarés;	10	10		
· en quoi il diffère d'autres organismes offrant des services semblables ou ce qui distingue le projet/programme des autres;	10	10		
· que la viabilité de sa pérennité à long terme, de son leadership et de son soutien institutionnel est évidente.	10	10		
Total de la section	30	30	15.0%	15.0

Remarques

4. **Retenissement sur la collectivité – 15 %**

· La collectivité a besoin du service ou du projet proposé.	10	10		
· Le service ou le projet peut démontrer la valeur ajoutée apportée à la collectivité de Moncton et permet de promouvoir le secteur stratégique prioritaire dans lequel l'organisme a déposé sa demande.	10	10		
· La collectivité est appelée à participer massivement au service ou au projet (p. ex., nombre de bénévoles).	10	10		
Total de la section	30	30	15.0%	15.0

5. **Harmonisation avec le Plan stratégique – 25 %**

(Pour plus d'informations, consultez le plan stratégique sur le site web - <https://moncton.ca/en/strategic-plan>)

Être une collectivité dynamique et inclusive (Culture et loisirs)

Être une collectivité verte (Environnement)

Être une collectivité dynamique et prospère (Économie)

Être une collectivité sûre (Sûreté et sécurité)

Total de la section	25	25	25.0%	25.0
----------------------------	-----------	-----------	--------------	-------------

6. **Viabilité financière – 20 %**

L'organisme est financièrement viable :

• Il a déposé un budget qui fait état d'un plan financier clair et qui démontre que les fonds de la Ville seront utilisés efficacement.	10	10		
• Dans les états financiers qu'il dépose, l'organisme démontre qu'il a récemment géré sagement ses finances. (Autrement dit, il n'a pas l'habitude d'engager des déficits annuels dans ses dépenses ou revenus.)	10	10		
• On a une idée claire des besoins financiers.	10	10		
• Il a demandé un certain nombre de sources de financement « pertinentes » (en s'adressant au gouvernement provincial, au gouvernement fédéral ou à l'administration locale), ce qui indique que la Ville de Moncton n'est pas le seul organisme de financement du service ou du projet.	10	10		
Total de la section	40	40	20.0%	20.0

Note totale de la demande de subvention				100.0
--	--	--	--	--------------